



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JANVIER 2022 A 19H30
DATE DE LA CONVOCATION : 14 JANVIER 2022

Membres présents : MME Corinne CARDONA ; M. Jean-Bernard MICHEL ; MME Evelyne RIOU ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; M. Éric FUGER ; M. Jacques-Olivier VIAL ; M. Philippe COUTEAU ; M. Pierre BOURGEON ; MME Julie LOUSTEAU ; M. Alexandre LOMBARD.

Membres excusés : ; MME Anne-Laure MATHIAS (Pouvoir donné à MME Corinne CARDONA) ; M. Jean-Baptiste MARQUET (pouvoir à M. VIAL) ; MME Isabelle LOPES (pouvoir à M. JOLLY) ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS (pouvoir à MME RIOU).

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : MME Julie LOUSTEAU.

DELIBERATION N° 2022-002

PLU-H modification N°3

Le service de la planification de la Métropole de Lyon, en collaboration avec la commune, propose quelques modifications du PLU-H sur notre commune.

- Le hameau de la Péronière : Il est proposé d'inscrire une zone non aedificandi sur les parcelles cadastrées AD 41 pour partie, AD 42, Ad 45 pour partie, AD 203, AD 204 et AD 205 situées chemin de la Péronière.
- Le hameau de Planchamp : Il est proposé d'inscrire la parcelle AD 257, en espace végétalisé à valoriser (E.V.V.)
- Le hameau du Robiat : parcelle AC 188, il est proposé de modifier le zonage de cette parcelle en espace végétalisé à valoriser (E.V.V.).
- Le hameau des Chavannes : Afin d'adapter le zonage de la topographie du lieu et les prescriptions d'intérêt patrimonial, il est proposé de passer la parcelle AK 117 en zone URi2c.

Après débat, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la proposition de modification n° 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Corinne CARDONA.

C. CARDONA

Date de transmission en Préfecture : - 3 FEV. 2022